

# Revue de presse



Lundi 18 Novembre 2024



## Généralisation de la numérisation

### Ce qui reste à réaliser

Un partenariat est initié entre les banques publiques et l'Entreprise d'appui au développement du numérique.

Axée sur le parachèvement des actions de la réforme bancaire et financière, la nouvelle politique économique vise la consolidation des mécanismes de fonctionnement et gestion, à travers l'intégration des technologies numériques.



## Cotations hebdomadaires de l'euro et du dollar par rapport au dinar

### Le dinar gagne des points

La dépréciation du dollar est liée au prix du baril alors que celle de l'euro demeure liée aux taux d'intérêt.

Selon les cotations hebdomadaires des billets de banques par la Banque d'Algérie, pour la période allant du 17 au 23 novembre 2024, l'euro et le dollar accusent une baisse significative, par rapport au dinar. Passant de 143 dinars à 140 dinars en espace d'une semaine, soit une fluctuation de -2,89.

## Projection du plf 2025 pour la Fonction publique

### 100000 emplois seront créés

La mesure n'autorisant qu'un seul recrutement sur cinq départs en retraite, est désormais levée...

Le PLF 2025 qui vient d'être adopté par les Deux chambres du Parlement, prévoit de créer près de 100 000 emplois en 2025, dans la Fonction publique. À ce propos, selon le rapport lié à ce projet, le nombre global de postes à pourvoir en 2025 (nouveaux postes et recrutement sur postes vacants) atteint 97 030. De même, la mesure autorisant un seul recrutement sur cinq départs en retraite, en vigueur depuis avril 2015, est désormais levée à la faveur du présent projet de loi.



## Loi de finances 2025 : Les acquis sociaux préservés



La loi de finances 2025, récemment adoptée par les deux chambres du Parlement, incarne une étape décisive dans la refonte du système fiscal algérien. Véritable levier de modernisation, ce texte vise non seulement à optimiser le recouvrement fiscal, mais aussi à soutenir la transformation numérique des finances publiques, conformément aux orientations stratégiques du gouvernement.

## [29 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures d'ici 2030 : La Banque mondiale livre sa recette](#)

La Banque mondiale, dans un nouveau rapport de suivi de la situation économique qui sera mis en ligne ce matin, a affirmé que le potentiel de croissance des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie «est considérable».

Présenté à Alger par ses auteurs, trois économistes, Eric Le Borgne, Daniel Prinz et Amel Henider, le document note que «diversifier les produits et les marchés d'exportation tout en augmentant la valeur sera essentiel pour atteindre l'objectif du gouvernement, de 29 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures d'ici 2030». Pour y parvenir, les économistes de la BM estiment qu'il est «prioritaire de mettre en place un cadre de politique macroéconomique axé sur le renforcement de la productivité des entreprises, l'amélioration de la compétitivité des exportations et une meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales».

## [Le ralentissement de l'inflation mis en exergue](#)

Le rapport annuel de la Banque mondiale (BM) concernant le suivi de la situation économique de l'Algérie est rendu public aujourd'hui. Il met en lumière de nombreuses avancées de l'économie algérienne ces dernières années. L'un des domaines que l'organisme financier international a mis en exergue est le ralentissement de l'inflation sous l'effet de la stabilisation des prix des denrées alimentaires fraîches.

En effet, le rapport note que «la stabilisation des prix des produits agricoles frais a permis une nette décélération de l'inflation au cours des neuf premiers mois de 2024, atteignant 4,3% en glissement annuel. L'inflation a commencé à augmenter en 2021 (7,2%), s'est accélérée en 2022 (9,3%) et s'est stabilisée en 2023 (9,3%). L'inflation des prix des produits agricoles frais a été particulièrement prononcée en 2023 (22,1%), tirée par les prix de la viande et des poissons (28,6 %) ainsi que par les fruits et légumes (12,7%).



## **Projections du projet de loi de finances 2025 : Une croissance de 5% en hors hydrocarbures**

Le soutien à l'investissement et l'accélération de la diversification de la croissance de l'économie nationale figurent parmi les objectifs prioritaires ciblés par le projet de loi de finances 2025, désormais adopté par les deux chambres du parlement et devant entrer officiellement en vigueur dès le 1er janvier prochain.

Déclinés sur une trajectoire triennale, soit de 2025 à 2027, les cadrages et perspectives économiques servant de base à l'élaboration de cette nouvelle loi budgétaire prévoient ainsi qu'en hors hydrocarbures, le Produit intérieur brut (PIB) devrait progresser de 5 % en moyenne durant les trois prochaines années.



## **Numérisation : Signature d'une convention-cadre entre des banques publiques et l'EADN**

Une convention-cadre de coopération entre les banques publiques et l'Entreprise d'appui au développement du numérique (EADN) a été signée, samedi à Alger, visant à renforcer l'autonomie et l'innovation dans le domaine des technologies bancaires, a indiqué un communiqué du ministère des Finances.

La cérémonie de signature de cette convention-cadre, s'inscrivant dans le cadre de la modernisation et de la numérisation du secteur bancaire national, s'est déroulée au siège du ministère et a été présidée par le ministre des Finances, Laaziz Faid, conjointement avec le ministre de la Poste et des télécommunications, Karim Bibi Triki, a précisé la même source. Cet accord marque, selon le communiqué, «un tournant stratégique pour le secteur des Finances, visant à renforcer l'autonomie et l'innovation dans le domaine des technologies bancaires».



## Promotion du secteur des produits pharmaceutiques : L'importance d'une information douanière précise et actualisée soulignée

L'importance d'une information douanière «précise et actualisée» sur le développement de la production et l'exportation des produits pharmaceutiques a été soulignée samedi à Constantine, au cours d'une journée régionale d'information organisée par les Douanes algériennes au profit des opérateurs économiques activant dans le domaine des médicaments.

L'Etat a mis en place d'importantes mesures et facilitations pour accompagner les opérateurs économiques, dont ceux versés dans le domaine de la production pharmaceutiques qu'il faut communiquer, expliquer et médiatiser pour rentabiliser au maximum l'effort déployé dans ce sens, a souligné Amel Rehab, sous-directrice de la communication et de l'information auprès de la direction régionale des Douanes de Sétif.



## La Banque Mondiale dresse un bilan positif sur l'économie algérienne

Le dernier rapport de suivi de la Banque mondiale (BM) de la situation économique de l'Algérie automne 2024 fait état d'une solide performance dans tous les Secteurs d'activités.

Le représentant résident de la Banque mondiale en Algérie, Kamel Braham, a qualifié, dimanche, ce rapport des plus positifs.



## Un engagement commun pour un écosystème bancaire plus résilient et compétitif

Les banques publiques et l'Entreprise d'appui au développement du numérique (EADN) ont signé, ce samedi à Alger, une convention-cadre de coopération, visant à «renforcer l'indépendance et l'innovation dans le domaine de la technologie bancaire», sous l'égide du ministre des Finances, Laaziz Faïd, en présence du ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki.

## 2مليار دولار عائدات إنتاج 10 ملايين طن فوسفات سنويا.. خبراء لـ"المساء":

### الجزائر ستصدر قائمة منتجي الفوسفات إفريقيا

□ الجزائر ستصبح من الدول الرائدة في إنتاج وتصدير الأسمدة

□ المشروع سيساهم في تنمية المناطق الحدودية وامتصاص البطالة

□ منجم الفوسفات مكسب داعم للتوازنات المالية والاقتصادية

أكد خبراء في الاقتصاد بأن منجم بلاد الحدبة للفوسفات بتبسة سيحقق مكاسب داعمة للتوازنات الاقتصادية والمالية، من خلال دعم القطاعين الفلاحي والصناعي، بتحويل الفوسفات إلى أسمدة، وهو ما سيقص فاتورة الاستيراد مقابل مورد للعملة الصعبة، إلى جانب تنمية المناطق الحدودية بخلق نشاطات مختلفة وامتصاص البطالة وتوفير مداخيل جبائية توجه لإقامة برامج تنموية.



### اتفاقية إطار بين البنوك العمومية ومؤسسة دعم تطوير الرقمنة

أشرف وزير المالية، لعزیز فايد، اليوم السبت، على توقيع اتفاقية إطار بين البنوك العمومية والمؤسسة الوطنية لدعم تطوير الرقمنة، حسبما أوضحه بيان من وزارة المالية.

وأفاد البيان "في إطار عصرنة ورقمنة القطاع البنكي الوطني، أشرف وزير المالية، لعزیز فايد، بمعية وزير البريد والاتصالات السلكية واللاسلكية، كريم ببيبي تريكي، اليوم السبت 16 نوفمبر 2024، بمقر وزارة المالية، على مراسم توقيع اتفاقية-إطار للتعاون بين البنوك العمومية والمؤسسة الوطنية لدعم تطوير الرقمنة."

وزير المالية لعزیز فايد في مقابلة مع "الخبر"



2025

مزید من التشغيل  
وتعزيز القدرة  
الشرائية

- فتح أكثر من 19 ألف منصب جديد في الصحة و43 ألفاً في التربية
- نحو إدماج "ماستر كارڊ" و"عقار" الحكومية في المعاملات الإلكترونية
- انتهاء السوق الموازية ودعم القطاعات الحيوية

• جدير به، بصفتها يوتيبي

أكد وزير المالية، لعزیز فايد، في حوار خاص به "الخبر"، عن إخراج قانون المالية لسنة 2025، للعديد من الإجراءات والتدابير التي تهدف إلى تحسين القدرة الشرائية للمواطنين، مع إدخال جملة من التحسينات الهيكلية دون استحداث ضرائب جديدة لتعزيز العدالة الاجتماعية من جهة ودعم التنمية المستدامة وتشجيع احتواء السوق الموازي من جهة أخرى. بالتوازي، كشف المسؤول الأول عن القطاع عن ارتفاع رصيد صندوق ضبط الإيرادات إلى أكثر من 4000 مليار دينار نهاية السنة الجارية. وبالنسبة لقطاع الصحة والتربية، أعلن الوزير عن فتح أكثر من 19 ألف منصب في القطاع الأول و43 ألفاً في القطاع الثاني.

على سعيد آخر، قال فايد إن البنوك العمومية تعمل بالتنسيق مع المديرية العامة للتربية والحاسبة لتطوير وسائل الدفع الإلكتروني وقبول بطاقات "ماستر كارڊ" و"فيزا" الدولية في المعاملات الإلكترونية، كما أدرج قانون المالية لسنة المقبلة، حسب تصريحات الوزير، خطة لتطوير آليات تمويل المشاريع العمومية من خلال إصدار سبوكك سيادية متوافقة مع أحكام الشريعة الإسلامية.

• جدير به، بصفتها يوتيبي

إلى العمل المساهمة التضامنية المطلوبة على المواد والسلع المستوردة والمطروحة للاستهلاك بالجزائر، والتي تخصص عندئذ لها إلى الصندوق الوطني للتقاعد، مع تحديد الحدود والبنود الضريبية لتمويل الأولية والمخالفات التي تستخدم في صناعة المواد الغذائية الخاضعة لعمل المستعجم بنسبة 1% تطبيقاً على طابع بوندر بقيمة 10000 دج يطبق في حالة طلب تجديد بطاقة التعريف الوطنية البيومترية والإلكترونية - عند عدم صلاحيتها خلال الأحوال القانونية.

أما فيما يخص مكافحة تهريب الشبيرة فقد تضمن قانون المالية لسنة 2025 تدابير جديدة، ويشتمل باندرج نوع من الأطلاع الممنوح حالياً لتأجير الإبرة المالية، في إطار تأسيس الوعاء الضريبي والرقابة لضمان تسهيل المراقبة والتحقق والرسوم وضخمة الوثائق والعمليات. بهدف الاستجابة بشكل أفضل للتحديات الاقتصادية العالمية وتعزيز العدالة الضريبية من جهة ومن جهة أخرى عدم طموحات تنمية المساهمة للتدوير مع تشجيع احتواء السوق الموازي، لتدريجياً، بتكريس قانون المالية لسنة 2025 إدخال جملة من التحسينات وتشغيلات الجبرية التي تيسر عمليات عدداً من النشاط الاقتصادي، دون إخراج ضرائب جديدة في هذه السنة.

يعدر الشكر أن التحسينات الهيكلية التي تدار بها السلطات العليا اشتغالها من النظام الحالي يفرض تنفيذ عدد من معدل الضريبة أو رفعها أو التنازلات المتعلقة بها، وبعد منح العديد من الامتيازات الجبرية تكريماً للأهداف السياسية الخيرية في تطوير القطاعات المهمة، كالإنتاج والصناعة والتصدير والسياحة والقطاع المالي والمصرفي، بالإضافة إلى الاستثمار في دعم المقاولات والأعمال باقتصاد المعرفة وتطوير المؤسسات الناشئة.

إن التحسينات الهيكلية التي تدار بها السلطات العليا، أولاً، تأثر إيجابي على الناتج الداخلي الخام خارج المحرقات، ويمكن تحسیر ذلك من حقيقة أن هذه التحسينات تؤدي إلى زيادة ارتفاع عدد المشاريع الاستثمارية، ما يزيد من العملية الإنتاجية وبالتالي خلق قيمة مضافة والإسهام في النمو الاقتصادي، خارج المحرقات، على غرار كونها من أفضل كليات دعم الاقتصاد غير الرسمي في الاقتصاد الرسمي، وذلك من خلال تقديم تحسينات في إطار دعم الاستثمار والاقتصاد الوطني ودعم القدرة الشرائية وتحسين الإطار المعيشي للمواطنين بتدوير الأمثال والشؤون الجبرية، وتوسيع الوعاء الضريبي وتنمية الموارد، وخاصة تلك المتعلقة بتسيير ومرونة الإجراءات الجبرية، حتى تتواءم رغبة ذاتية وحدات القطاع غير

بتمتع موارد إضافية لسد مجز الخربة. وبالتالي سيتم تمويل مجز الرسوم الإجمالي للخربة لسنة 2024 و2025 من خلال صافي الدخل الذي الدخل المبدأ المبدأ لسنة 2024 و2025 وكذا الموارد المتاحة في صندوق ضبط الإيرادات لسنة 2023 والمتوقع تحصيلها في سنة 2024.

لا تزال السلطات العمومية تسعى جاهدة للرفع من معدلات إيرادات الضرائب خاصة الخربة منها، فما هي الضغوط التي تتخلفها وزارة المالية لتوسيع الوعاء الضريبي ومكافحة تهريب الشبيرة في البلاد؟ وكيف ستتم التحسينات الضريبية الجديدة في دعم الاقتصاد غير الرسمي وتنويعه تدريجياً إلى القطاع الرسمي؟

• معاً لا بد لها أن قانون المالية لسنة 2025 حمل في طياته أيضاً تدابير عديدة فيما يتعلق بتوسيع الوعاء الضريبي وتأمين الموارد على غرار تحديد معدل الضريبة الإضافية على أرباح شركات صناعة التبغ بدلاً بالنسبة لتسليم تبغ التبغ والصفحة الإلكترونية والشبيرة مع تدوير بما في ذلك التجارة الإلكترونية والشبيرة وذلك دون الأخذ بعين الاعتبار معدل الإنعاج المحقق من طرف هذه الشركات إلى جانب توسيع قاعدة الأنشطة المستهدفة من نظام الضريبة الجبرية الجبرية لإزام الشركات بالضريبة لتأمين نظام الضريبة الجبرية الجبرية تتيح لأداء الإيجار وأعضاء المستخدمين في تصحيحاتهم



• أكثر من 4 ألفاً مليار دينار في صندوق ضبط الإيرادات

والتدابير التي من شأنها الاستثمار في تحسين القدرة الشرائية والتشريعية للقطاعات من جهة ودعم التنمية الاقتصادية وضمان استدامة النمو الاقتصادي من جهة أخرى، كما هي أبرز الإجراءات التي سيتم تنفيذها في قانون المالية لعام 2025 لتجسيد تعهدات رئيس الجمهورية عبد الجيد لمراسم.

• أولاً كما تضمن، في إطار قانون المالية لعام 2025، وضعت الحكومة الجزائرية عدة إجراءات وتدابير تهدف إلى تحسين القدرة الشرائية للمواطنين ودعم التنمية الاقتصادية وضمان استدامة النمو، تتماشى مع التعهدات التي تعهد بها رئيس الجمهورية عبد الجيد لمراسم.

ومن أبرز محاور هذه الإجراءات لمواجهة التحديات المالية يمكن أن نذكر تحسين القدرة الشرائية فيما يخص الإعانات الضريبية على السلع الأساسية، حيث إن إتمام الإعانات الجبرية لبعض السلع الأساسية من شأنه تخفيف العبء المالي عن الأسر وهو ما سيسهم في تحسين القدرة الشرائية للمواطنين، وكذلك دعم الصحة والتعليم بالموارد التي سيتم دعم التنمية الاقتصادية وهذا من خلال تشجيع الاستثمار في المؤسسات الناشئة بتقديم إعانات ضريبية لهذه الأخيرة بما يشمل الأنشطة الجبرية والتكنولوجيا ودعم الابتكار لخلق فرص عمل جديدة بالإضافة إلى تطوير البنية التحتية.

في الإطار ذاته، كيف تتعمد الحكومة مواجهة العجز المالي الناتج عن التزايد الذي تشير إليه التقديرات قانون المالية، وما هي خطتها لمواجهة؟

• إن سياسة موازنة العجز المالي تركز على توسيع القاعدة الضريبية والعمل على تحسين التحصيل الجبري، حيث تسعى الحكومة بجماعة على تحسين جبرية القطاع، تعزيز الإيرادات وتقليل العجز المالي. ومن جهة أخرى إصدار السبوكك المالية، حيث يُعزز استخدام السبوكك كآلية تمويل للمشروعات العامة الكبرى، ما يمتاز دور التمويل الإسلامي، حيث يهدف إلى تمويل المشاريع الصغيرة والمتوسطة، إضافة إلى تعزيز التمويل الرسمي من خلال إقامة القطاع المالي، لتأمين النظام المصرفي وإدارة الضرائب، وإطلاق أدوات جديدة وهذا التزايد القاسم وتقليل التنازل، كما أنها تضمن الشكر الذي من استراتيجيات ومبادرات منسقة منسقة المالية لتمويل العجز، حيث ستتم دعم القطاعات الحيوية على عدة محاور، تتواءم مع خطط الوزارة

• فتح أكثر من 19 ألفاً منصب جديد في الصحة و43 ألفاً في التربية





METTANT EN LUMIÈRE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE, LA BM SOULIGNE

# «La diversification des exportations indispensable»

● Selon le document exposé, hier, dans les locaux de l'Institution à Alger, les économistes en charge du dossier de l'Algérie ont mis en évidence les bonnes performances de l'économie de notre pays qui a enregistré une croissance de 3,9% au premier semestre 2024 par rapport à la même période de l'année précédente, malgré la baisse de la production d'hydrocarbures.

La Banque mondiale (BM) met en lumière la solide performance économique de l'Algérie, tout en soulignant la nécessité d'adopter un ensemble de politiques économiques complémentaires pour diversifier les exportations en vue d'une croissance durable. Au sens de la BM, «le potentiel de croissance des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie est considérable. Diversifier les produits et les marchés d'exportation tout en augmentant la valeur ajoutée sont essentiels pour atteindre l'objectif de gouvernement de 29 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures d'ici 2030». Pour y parvenir, il est prioritaire, recommande la BM, «de mettre en place un cadre de politique macroéconomique axé sur le renforcement de la productivité des entreprises, l'amélioration de la compétitivité des exportations et une meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales. C'est ce qui ressort globalement du dernier rapport semestriel de la BM sur la situation économique de l'Algérie pour l'automne 2024. Selon le document exposé, hier, dans les locaux de l'Institution à Alger, les économistes en charge du dossier de l'Algérie ont mis en évidence les bonnes performances de l'économie de notre pays qui a enregistré une croissance de 3,9% au premier semestre 2024 par rapport à la même période de l'année précédente, malgré la baisse de la production d'hydrocarbures.

«Cette croissance diversifiée a été soutenue par un secteur agricole résilient», expliquent les économistes qui soulignent que «le pays a connu une inflation notable de la stabilité des prix, avec une inflation réduite à 4,1% sur les neuf premiers mois de 2024, reflétant

la stabilisation des prix des produits frais, la modération des coûts d'importation et un taux de change stable». «La diminution des exportations d'hydrocarbures, l'augmentation des importations et la hausse des dépenses publiques ont réduit l'excédent du compte courant et accru le déficit budgétaire», selon le rapport de la BM. Néanmoins, fait observer la Banque mondiale, «les réserves de change demeurent confortables, représentant l'équivalent de 16,2 mois d'importations de biens et services en septembre 2024». Grâce à des revenus d'exportation plus importants, «la reprise de la production d'hydrocarbures devrait entraîner une accélération de la croissance en 2025», indique la BM qui souligne, cependant, «qu'une augmentation plus rapide des importations pourrait entraîner un déficit de compte courant et réduire les réserves de change».

Pour la Banque mondiale, «l'adoption d'une politique de dépenses publiques prudente pour 2025 aiderait à réduire le déficit budgétaire et à limiter l'aggravation de la dette publique».

Les prix des hydrocarbures et leur impact sur les revenus, les dépenses publiques et les importations demeurent, en outre, selon la BM, le principal risque pour les perspectives macroéconomiques. Par ailleurs, «des risques liés au changement climatique soulignent l'importance d'intégrer ces enjeux dans la stratégie nationale de développement», relève le rapport de la BM. Selon celui-ci, la transition mondiale vers des modes de production plus propres est appelée à avoir un impact sur les produits générant des émissions de carbone élevées. «Ce changement revêt une importance particulière alors que l'Europe, principal partenaire commercial de



Vue de la Banque mondiale

L'Algérie, est en place de nouvelles taxes carbone à ses frontières. Ces mesures pourraient affecter de manière significative les exportations algériennes, la majorité des exportations

hors hydrocarbures du pays vers l'Europe étant constituée de produits à forte intensité carbone.»

Zher Hadjjan

MAHFOUD KAOUBI. *Économiste*

## «Le poids des déséquilibres devient inquiétant»

M. Kaoubi attire l'attention, dans cet entretien, sur l'ampleur du déficit budgétaire en 2025 qui augmente de 17% par rapport à 2024 et prévient contre «le poids des déséquilibres» alors que les finances publiques pourraient connaître des difficultés dans les prochaines années compte tenu des tendances du marché pétrolier.

Propos recueillis par  
Ali Benyahia

Le Parlement vient d'adopter le projet de loi de finances 2025. Un déficit budgétaire s'est creusé cette année encore pour passer à un niveau de - 8 271,55 Mds DA (-21,8% du PIB), contre - 7 039,66 Mds DA (-19,8% du PIB) en 2024. Qu'est-ce que justifie, selon vous, un tel effort de la part de l'Etat, et, surtout, comment le financer ?

Le déficit budgétaire ne cesse de se creuser, les déséquilibres aussi. Pour 2025, le déficit budgétaire augmente de 17% par rapport à 2024. L'inquiétude vient du fait que cette variation importante intervient alors que le budget d'équipement

(autorisations de programmes) a connu une baisse relativement conséquente par rapport à celui de 2024. Par contre, le budget de fonctionnement connaît une augmentation qui semble non maîtrisable. Si l'Exécutif semble motiver cette situation, depuis quelques années déjà, par une nécessaire prise en charge du volet social (augmentations salariales, transferts sociaux, prise en charge du déficit de la CNR...), c'est surtout le poids des déséquilibres qui devient inquiétant.

Dans ses projections, le gouvernement prévoit que la croissance du secteur des hydrocarbures devrait progresser de 2,4 % en 2025, puis se stabiliser en 2026 (0,3 %), avant de baisser de - 2,6 % en 2027. Quelles sont les explications, d'après vous, et quel peut être l'impact sur la croissance économique ?

Les prévisions de croissance du secteur des hydrocarbures sont bassières. Ceci découle des perspectives moroses de la croissance mondiale (3,5% en moyenne pour les trois prochaines années selon le FMI) et son impact sur le ralentissement de la croissance de la demande mondiale pour l'énergie. Ce qui est confirmé par l'AIE dans son dernier rapport. Les cours des prix des hydrocarbures ont amoté une baisse (depuis le deuxième trimestre 2023) qui devrait se poursuivre les trois prochaines années. La contribution du secteur des hydrocarbures est capitale dans la formation du PIB (21% en 2023). La stagnation



ou la baisse de la croissance de ce secteur devrait impacter négativement la croissance globale et celle de certains secteurs en particuliers (les services, par exemple).

Par ailleurs, les finances publiques pourraient connaître des difficultés supplémentaires du moment que les revenus des fiscalités pétrolières risquent de baisser. La situation financière du FRR (Fonds de régulation des recettes, ndr) pourrait se

dégrader et ne plus permettre d'éponger une partie du déficit du Trésor.

Le ministre des Finances fait état d'un taux d'inflation de 4,25% durant les neuf premiers mois de l'année en cours. La bataille de l'inflation, bien que les chiffres communiqués par le FMI se situent à un niveau supérieur, est-elle donc remportée ?

La bataille de l'inflation ne sera remportée qu'à travers une amélioration effective de la productivité et de la compétitivité de l'appareil de production national, qui se traduira par une diminution significative des marchés extérieurs en matière d'approvisionnement de produits finis.

Le processus, bien qu'encrêché, n'est à mon sens qu'à ses débuts, il ne sera consolidé qu'à travers des réformes permettant l'émergence d'une économie de marché concurrentiel.

Ceci exige de solutionner définitivement le sort du secteur marchand de l'Etat (y compris les banques), de réguler par les instruments du

marché et de développer des infrastructures de distribution.

La réévaluation des projets d'investissement est un phénomène qui revient à chaque fois. Dans le PLF-2025, les autorisations d'engagement représentent 16,4% du total des crédits des dépenses d'investissement. L'insuffisance de la maturation des projets, ainsi que le justifie M. Faïd, est-elle la seule en cause ? Et, dans l'affirmative, pourquoi ?

Le manque de maturation des projets est une situation de pathologie organisationnelle endémique qui devait être traitée dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF (Loi organique relative aux lois des finances, ndr). Nous constatons à travers les révisions des crédits de paiements que le problème persiste d'où la nécessité de revoir sérieusement les processus d'établissement des prévisions et d'inscription des opérations d'équipement. A mon avis, cette question ne peut être réglée définitivement qu'à travers une réforme profonde de l'administration publique qui aura pour objet une transformation et une révision des processus. Ceci induira la mise en place d'une nouvelle organisation (adaptée à la nouvelle mission), de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes (systèmes d'information, statistiques, gestion des grands projets.....) et surtout de nouveaux profils de managers et de responsables qualifiés et maîtrisant les nouveaux instruments. Les cas échéant, c'est l'efficacité et l'efficience de l'action publique qui risque d'être compromise avec à la clé une mauvaise affectation des ressources et une mauvaise prise en charge des besoins de l'Etat en matière d'infrastructures publiques. A. B.

## INCONSTITUTIONNALITÉ DE CERTAINES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

# La Cour constitutionnelle peut trancher dans dix jours

Une première dans les annales du Parlement algérien. Le président du Conseil de la nation, Salah Goudil, et le Premier ministre, Nadir Larbaoui, ont saisi officiellement samedi la Cour constitutionnelle pour un avis sur l'inconstitutionnalité de quatre amendements du projet de loi de finance (PLF) pour l'exercice 2025 adopté, mercredi dernier, par l'Assemblée populaire nationale (APN) et avant-hier par les membres du Conseil de la nation. L'amendement par les députés des articles 23, 29, 33 et 55, qui portent sur la révision à la hausse de certaines taxes introduites dans la moutré initiale du projet, est considéré problématique et non conforme à la Constitution. La première disposition oblige les contribuables soumis au régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU) à communiquer aux services des impôts, à la fin de l'exercice, le résultat net généré correspondant au chiffre d'affaires déclaré. L'amendement de l'article 29, lui, a maintenu le minimum annuel de l'IFU à 10 000 DA, rejetant ainsi la proposition de l'Exécutif qui visait à l'augmenter à 30 000 DA. Alors que l'amendement de l'article 33 a annulé l'aggravation de la sanction de 5000 à 100.000 DA contre les notaires en cas de non-enregistrement d'actes. Les députés ont opté pour une amende de 5000 DA. Quant à l'amendement de l'article 55, il concerne une mesure qui a pour objet de relever le tarif de la vignette automobile applicable aux véhicules de tourisme et véhicules aménagés en utili-

taires, d'une puissance de 10 CV, afin de subvenir à l'entretien des infrastructures routières. Un tarif porté, par exemple, de 10 000 DA pour les véhicules de moins de trois ans à 25 000 DA. Les députés n'ont pas annulé ce nouveau tarif, mais ont porté la puissance des véhicules concernés de 10 à 15 CV. Dans le communiqué des services du Premier ministre et du Sénat, il est précisé que les dispositions des articles 23, 29, 33 et 55 du PLF ne sont pas conformes avec l'article 147 de la Constitution.

### VERS LE RÉTABLISSEMENT DES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT

Celui-ci stipule que « toute proposition de loi ou amendement présenté par les membres du Parlement ayant pour objet ou pour effet de diminuer les ressources publiques ou d'augmenter les dépenses publiques, sauf si elle est accompagnée de mesures visant à augmenter les recettes de l'Etat ou à faire des économies, au moins, correspondantes sur d'autres postes des dépenses publiques, est irrecevable ». Contrairement à l'année dernière, le Conseil de la nation n'a pas activé les mécanismes de réserves sur ces articles, mais a plutôt saisi directement la Cour constitutionnelle. Pour certains, cette démarche trouve ses origines dans le fait qu'il ne s'agit pas d'un « différend sur un article entre les membres des deux chambres du Parlement, mais de la constitutionnalité des amendements introduits par les députés à

certaines mesures contenues dans le PLF ». Pour d'autres, la convocation d'une commission paritaire « prendra beaucoup de temps alors qu'il s'agit là d'un projet important et même capital que le chef de l'Etat doit signer avant la fin de l'année ». Moussa Boudhane, spécialiste en droit constitutionnel, tente de clarifier ce procédé. Il confirme d'abord que cette procédure de saisine de la Cour constitutionnelle est une première dans l'histoire du Parlement algérien. « D'habitude, en cas de conflit entre les deux Chambres, on installe une commission paritaire. Elle est convoquée par le Premier ministre pour trancher le conflit. Mais la procédure est lente », a-t-il précisé. M. Boudhane ne comprend pas pourquoi cette fois-ci le Premier ministre et le président du Sénat ont eu recours directement à la saisine de la Cour constitutionnelle. « Peut-être, le temps imparti pour l'examen de ce texte au niveau des deux Chambres qui est de 75 jours tire à sa fin, puisque l'APN a consommé 45 jours et le Conseil de la nation en a consommé 20 jours. Il reste 10 jours et c'est insuffisant pour activer le mécanisme de la commission paritaire. De plus, nous avons des réserves sur la commission paritaire et la procédure de sa convocation par le Premier ministre ou le chef du gouvernement. Car il y a séparation des pouvoirs », dit-il. Le recours à la saisine de la Cour par le président du Sénat s'explique par le fait, d'après Boudhane, que les articles en question sont en violation de la

Constitution. « Mais en attendant que la Cour tranche. Dans le cas où elle déclare l'inconstitutionnalité de ces articles, on revient aux dispositions proposées par le gouvernement dans le projet initial ». Il y a lieu de rappeler à ce sujet l'énoncé de l'article 194 qui stipule que « la Cour constitutionnelle délibère à huis clos ; sa décision est rendue dans les 30 jours qui suivent la date de sa saisine. En cas d'urgence, et à la demande du président de la République, ce délai est ramené à 10 jours ». Aussi, la Cour constitutionnelle est-elle saisie par le président de la République, le président du Conseil de la nation, le président de l'APN ou par le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas. Elle peut être également saisie par 40 députés ou 25 membres du Conseil de la nation, et ce, au titre de l'article 193. Durant l'année précédente, rappelons-le, le mécanisme lié à la convocation d'une commission paritaire a été enclenché à trois reprises. La première fois au mois de juin, au sujet de l'article 22 du code de l'information qui concerne les accréditations des journalistes exerçant en Algérie pour des médias étrangers. La commission a été convoquée, une deuxième fois, au mois d'octobre de la même année pour traiter un litige concernant l'article 2 de la loi sur la protection et la préservation des terres relevant du domaine de l'Etat. Elle a été également sollicitée au sujet de l'article 27 du projet de loi relatif à la forêt et aux richesses forestières. **Nabila Amir**

LE QUINQUENNAT 2025-2029 EST LANCÉ

# Sur la voie de la concrétisation des engagements du Président

**L'ADOPTION PAR LE PARLEMENT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 marque, ainsi, l'entame effective du second mandat du président Tebboune dont la mission sera menée par un nouvel Exécutif. Ce dernier aura donc pour charge de mettre en œuvre le programme du chef de l'Etat désormais porté par la loi de finances approuvée à l'unanimité par les deux chambres du Parlement.**

**A**près son investiture, le président de la République a reçu le Premier ministre, Nadir Larbaoui, qui lui a remis la démission du gouvernement et à qui le chef de l'Etat a enjoint de surseoir la décision pour assurer la gestion des dossiers urgents nécessitant la connaissance de la situation par les ministres actuels, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.

La décision du Président de surseoir la démission du gouvernement répondait au souci de «poursuivre le travail pour assurer les rentrées scolaire, universitaire et professionnelle, ainsi que la rentrée sociale, et pour élaborer le projet de loi de finances pour l'exercice 2025 avant sa présentation au Parlement...», a précisé la même source. Début octobre et lors de son entrevue périodique avec des représentants de la presse nationale, la première après sa réflexion, le président Tebboune avait affirmé que la composition du nouveau gouvernement «interviendra avant la fin de l'année en cours». Il avait relevé, par la même



occasion, qu'il est à la recherche des «meilleures et des plus hautes compétences du pays», dans ce qui traduit le souci du Président de désigner des ministres en mesure de mettre à exécution son programme et concrétiser ses engagements.

Les engagements relevant des domaines économique et social constituent des objectifs stratégiques. Il s'agit, notamment, d'atteindre l'autosuffisance en blé dur à fin 2025 et en orge et maïs en 2026 ainsi qu'à augmenter les

surfaces irriguées d'un million d'hectares, outre les importants partenariats passés par le secteur agricole avec des pays frères et amis dans les domaines de la production du lait et des céréales.

Il est aussi question du lancement de grands chantiers structurants, comme le projet de Gara Djebilet, la mine de zinc et de plomb de Tala Hamza de Bejaïa, et la grande usine de phosphate à Tébessa. Le début du chantier de la mine de phosphate de Bled El Hadba a été,

d'ailleurs, donné samedi dernier par le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab. Ce mégaprojet est d'une portée stratégique dans le sens où il permettra de satisfaire les besoins du marché national et passer, par la suite, à l'étape de l'exportation. Concernant le volet social, le président Tebboune s'est engagé à créer 450.000 emplois pour les jeunes, le lancement de l'AADE-3, l'augmentation du nombre de start-up à 20.000, d'ici à la fin de son mandat.

Dans le même registre, il a réitéré son engagement à construire deux millions de logements toutes formules confondues, annonçant la revalorisation de l'aide à l'habitat rural qui passe à 1.000.000 dinars, après avoir été pendant longtemps de l'ordre de 700.000 dinars.

En somme, la concrétisation du programme du Président et ses engagements pour le prochain quinquennat semble avoir abordé une étape importante à travers l'adoption de la loi de finances 2025. Une étape d'autant plus importante que le chef de l'Etat a affirmé que le niveau des ambitions économiques sera relevé durant son second mandat, notamment s'agissant de l'augmentation du PIB et des investissements.

Pour le chef de l'Etat, les niveaux de performance économique seront atteints à travers le renforcement des investissements, d'autant que «l'attractivité de l'Algérie en matière d'investissement est désormais tangible, grâce à la stabilité du pays et aux ressources financières dont il dispose». En définitive, l'adoption de la loi de finances 2025, en attendant bien entendu, sa publication au Journal officiel, marque l'entame de la concrétisation des engagements du président de la République.

■ **Ambroise Yazid**

## EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

# Un grand potentiel

**D**ans le rapport consacré à l'Algérie, les experts de la Banque Mondiale assurent que notre pays dispose d'un potentiel d'exportations hors hydrocarbures important et que des progrès ont déjà été réalisés dans ce domaine. Rappelant que le volume de nos exportations hors hydrocarbures a augmenté, ils précisent qu'il est tiré par les produits chimiques et manufacturés et reste concentré sur quelques produits et sur un nombre restreint de pays. «Tant que ces exportations sont centrées sur des produits limités et sur un nombre de pays ciblés restreint, elles encourent des risques, car des problèmes peuvent se poser dans ces produits ou dans les pays ciblés», fait remarquer le représentant résident de la Banque Mondiale en Algérie, Kamel Braham. Dans ce même rapport et concernant toujours les exportations, la Banque Mondiale suggère quelques



pistes que l'Algérie pourrait examiner, à savoir, le renforcement de l'environnement des affaires, l'augmentation de l'efficacité des marchés de facteurs et le développement du secteur financier. «La croissance de la productivité totale des facteurs a été limitée, ce qui restreint la com-

plétive des exportations. Des efforts peuvent être déployés davantage afin accroître la productivité des entreprises publiques, car les gains de productivité sont essentiels y compris dans ces entreprises», soutien l'expert Daniel Prinz.

■ F. B.

استحداث منصة لتحديث القطاع المالي الجزائري وتعزيز الاستقلالية التكنولوجية

## البنوك العمومية تعزز بنيتها الرقمية بالشراكة مع مؤسسة دعم تطوير الرقمنة

في خطوة نوعية نحو تطوير القطاع المالي الجزائري، وقعت البنوك العمومية اتفاقية تعاون مع المؤسسة الوطنية لدعم تطوير الرقمنة بهدف تعزيز الاستقلالية التكنولوجية وإحداث تحول شامل في البنية الرقمية للقطاع البنكي. هذه الاتفاقية تمثل إستراتيجية شاملة تهدف إلى عصنة أنظمة المعلومات البنكية، مما يساهم في تحسين الكفاءة وتعزيز الابتكار وتحقيق سيادة رقمية وطنية.

الاحتياجات المتزايدة للقطاع المالي. وستكون هذه المنصة قابلة للتطوير، مما يتيح للبنوك العمومية القدرة على مواكبة التحديات المستقبلية وتحقيق تنافسية أكبر في سوق متغيرة.

وتتولى المؤسسة الوطنية لدعم تطوير الرقمنة مهام افتناء وتطبيق ودمج الأنظمة المعلوماتية وصيانتها، إلى جانب تقديم تكوين مستمر للكوادر الوطنية. وبهذا، ستصبح البنوك قادرة على تحسين عملياتها وزيادة فعاليتها، مع تقليل الاعتماد على الحلول التكنولوجية الخارجية.

وهذا التعاون بين البنوك العمومية والمؤسسة الوطنية لدعم تطوير الرقمنة، يمثل خطوة إستراتيجية نحو بناء نظام بنكي رقمي متكامل. سيمكن هذا النظام البنوك من تقديم خدمات مصرفية متطورة، تعتمد على تقنيات الذكاء الاصطناعي وتحليل البيانات، مما يعزز القدرة على اتخاذ قرارات مالية دقيقة.

ويشكل التحول الرقمي ليس فقط ضرورة لتحسين الأداء البنكي، ولكنه أيضاً مفتاح لتحقيق أهداف اقتصادية وطنية كبرى تشمل تعزيز النمو الاقتصادي، وجذب الاستثمارات، وتحسين تنافسية المؤسسات المالية الجزائرية على الصعيدين الإقليمي والدولي.

كما ينتظر أن تساهم هذه المبادرة الطموحة في بناء قطاع مالي قوي ومستدام، يدعم تحقيق التحول الرقمي للاقتصاد الوطني، ويعزز من قدرة الجزائر على تحقيق استقلالية تكنولوجية شاملة.

ح. ص



تطوير الرقمنة على تطوير قدراتها وخبراتها باستخدام الموارد المحلية من أجل وضعها في خدمة مخططات عصنة الأنظمة المعلوماتية للبنوك، مما يساهم في ظهور خبرة وطنية قوية في خدمة التحول الرقمي للبنوك الوطنية. وفي ختام مداخلتها، عبّر وزير المالية عن "استنائه لجميع الفرق التي ساهمت في إنجاز هذا المشروع الطموح"، معرباً في السياق نفسه عن ثقته بأن هذا التعاون بين البنوك العمومية والمؤسسة الوطنية لدعم تطوير الرقمنة سيساهم في بناء نظام بنكي فعال ومبتكر يرتقي إلى مستوى تطلعات البلاد.

**منصة مرنة لتلبية احتياجات المستقبل وتعزيز السيادة الرقمية**

ويشير خبير في مجال المالية لـ "الخبر"، أن الاتفاقية تعتمد على استحداث منصة رقمية حديثة وعصرية، مصممة خصيصاً لتلبية

وهي خطوة مهمة نحو تحسين استغلال الموارد الوطنية وتجسد رؤية جماعية لتطوير وعصنة البنية التحتية للقطاع بنكي، حسب البيان نفسه. كما تمهد الاتفاقية الإطار الطريق نحو نظام بنكي أكثر متانة وتنافسية، مما يساهم في دفع عجلة تطوير الاقتصاد الوطني وتعزيز السيادة التكنولوجية للجزائر.

ومن خلال هذه الشراكة الإستراتيجية، مستفيد "البنوك العمومية من منصة حديثة، مرنة وقابلة للتطوير مصممة لتلبية احتياجات القطاع المالي والتكفل بالتحديات المستقبلية"، يوضح البيان، مؤكداً أن المؤسسة الوطنية لدعم تطوير الرقمنة ستؤدي دوراً جوهرياً بتوليها مهام افتناء وتطبيق ودمج وصيانة أنظمة المعلومات لأربعة بنوك عمومية، بالإضافة إلى تكوين ومتابعة وتوحيد البنية التحتية لبنوك أخرى.

ولهذا الغرض، يضيف البيان "ستعمل المؤسسة الوطنية لدعم

### حفيظ صوالي

وقعت البنوك العمومية والمؤسسة الوطنية لدعم تطوير الرقمنة بالجزائر العاصمة اتفاقية إطار للتعاون؛ وهذا بهدف تعزيز الاستقلالية والابتكار في مجال التكنولوجيا البنكية، بإشراف من وزير المالية لعزیز فايد بمعية وزير البريد والاتصالات السلكية واللاسلكية كريم بيبى تريكي. وشدد وزير المالية لعزیز فايد على أهمية هذه الشراكة بين البنوك العمومية والمؤسسة الوطنية لدعم تطوير الرقمنة، مشيراً إلى أنها تعكس إرادة تعزيز استقلالية القطاع البنكي في مجال أنظمة المعلومات، حسب بيان لوزارة المالية.

وتشكل هذه الاتفاقية، التي تدرج في سياق توجيهات السلطات العمومية الرامية إلى إبراز كفاءة وطنية في هذا المجال، نقطة تحول إستراتيجية للقطاع المالي



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



f

@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger